

COMPTE-RENDU SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUE
DU MARDI 21 MAI 2019

CRCM210519

--°°0°°--

1 – PV SEANCES DES 27/03/2019 et 08/04/2019

PV du 27/03/2019 :

M. Dupuis revient sur le sujet des maisons abandonnées, notamment en centre-ville et près du groupe scolaire, et estime qu'il faut adopter une stratégie pour enlever ces « verrues » du paysage et procéder au nettoyage du dépôt d'ordures près de l'école.

PV adopté à l'unanimité.

PV du 08/04/2019 :

M. Graveline s'étonne de ne pas voir la transcription des réponses aux questions posées en début de séance concernant les dégradations du chemin dit « Lenne ». Elles seront notées dans le prochain PV.

Mme Hareux estime que la rédaction des délibérations concernant le refus d'accorder une subvention aux associations des parents d'élèves de l'école G. Deray et de l'école Notre-Dame peut prêter à confusion et être mal interprétée. M. le maire en convient et prend note de cette remarque.

M. Dupuis demande que les réponses aux deux questions posées lors des questions diverses soient également retranscrites. Elles seront notées dans le prochain PV.

PV adopté à l'unanimité.

2 – FINANCES

Rapport d'actes

M. le maire fait lecture d'un courrier de M. le Sous-préfet d'Abbeville invitant le conseil municipal à rapporter les délibérations des comptes administratifs du budget communal, du budget camping, du budget eau, du budget assainissement prises le 27 mars 2019 et à re-délibérer.

Le Conseil Municipal décide de rapporter les délibérations = **20 POUR**

Election président de séance

Il est rappelé que Monsieur le maire, qui a dressé les comptes administratifs 2018, ne peut présider la séance où ces mêmes comptes administratifs sont débattus.

Il convient de procéder à l'élection d'un président de séance à l'occasion du vote des comptes administratifs 2018 (commune, camping, eau et assainissement). Candidature de M. Philippe MAS.

Election de ce candidat = **20 POUR**

CA Commune 2018 = 19 POUR

Affectation des résultats 2018 au BP 2019 :

1068 Investissement : 943 816.43 €

002 Fonctionnement : 600 000.00 €

Vote à mains levées : **20 POUR**

CA Camping 2018 = 19 POUR

Affectation des résultats 2018 au BP 2019 :

002 Fonctionnement : 78 105.89 €

Vote à mains levées : **20 POUR**

CA SPIC Eau 2018 = 19 POUR

Affectation des résultats 2018 au BP 2019 :

002 Fonctionnement : 173 599.83 €

Vote à mains levées : **20 POUR**

CA SPIC Assainissement 2018 = 19 POUR

Affectation des résultats 2018 au BP 2019 :

002 Fonctionnement : 992 205.87 €

Vote à mains levées : **20 POUR**

3 – AFFAIRES COMMUNAUTAIRES

Modification statutaire de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre : prise de compétence SAGE dans le cadre de la GEMAPI

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur la modification statutaire d'ajout aux statuts en vigueur de la Communauté de Communes Ponthieu-Marquenterre, en son article 5.C, alinéa 6 :

- *actions d'élaboration, de mise en œuvre, de révision et suivi des schémas d'aménagement et de gestion (SAGE) sur les bassins versants situés sur son périmètre en articulation avec les partenaires existants.*

Le conseil valide cette modification = **20 POUR**

Actualisation du tableau de classement unique de la voirie communale

Considérant la délibération du 17 décembre 2018 de la CCPM portant définition de l'intérêt communautaire voirie et approuvant le règlement intérieur lié, la liste des voiries communautaires et induisant l'actualisation du tableau de classement des voiries communales, les voies communautaires existantes restant au patrimoine communal et mises à disposition de l'intercommunalité, le conseil municipal approuve le tableau de classement des voies communales = **20 POUR**

4 – AFFAIRES GENERALES

Avis demande de renouvellement et d'extension de la carrière SAMOG à Quend

La commune de Quend étant limitrophe l'avis du Conseil Municipal est sollicité.

Le Conseil Municipal par **15 POUR 2 CONTRE** (Mme Hareux, M. Graveline) **3 ABSTENTIONS** (M. Dupuis, Mme Ménérier, Mme Régnier), donne un avis favorable à la demande de renouvellement et d'extension d'exploiter la carrière SAMOG à QUEND.

Avis AVAP (aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine) Le Crotoy

Monsieur le maire informe l'assemblée avoir reçu un courrier de la communauté de communes Ponthieu-Marquenterre en date du 9 mai 2019 concernant le projet d'AVAP de la commune de Le Crotoy. Ce dernier a reçu un avis favorable de la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA).

La commune de Le Crotoy étant limitrophe l'avis du Conseil Municipal est sollicité.

Le Conseil Municipal par 20 POUR donne un avis favorable au projet d'AVAP de la commune de Le Crotoy.

5 - COMMUNICATIONS ET QUESTIONS DIVERSES / DROIT D'INITIATIVE

Trésorerie au 21/05/2019 : 3 794 728.14 €

M. le maire explique à l'assemblée que des devis vont être signés pour équiper des postes d'assainissement en télésurveillance pour un montant de 26 000 €.

Il invite les conseillers à une représentation le 23 mai à 20 h au théâtre de la cité scolaire du Marquenterre.

Il rappelle le Festival de Théâtre « Rue du Bonheur » jeudi 30, vendredi 31 mai et samedi 1^{er} juin au théâtre du Beffroi, sur le parvis de la Chapelle, sur le parvis de l'église : renseignement au bureau du tourisme de Rue.

Il évoque la venue à Rue des descendants de Bessie Coleman, aviatrice américaine qui a fait son apprentissage à l'école de pilotage Caudron au Crotoy ; une commémoration pour l'obtention de son brevet obtenu en 1921 pourrait être envisagée.

M. Dupuis indique que cela pourrait être l'occasion d'inaugurer la salle polyvalente et la baptiser « salle Bessie Coleman ».

M. le maire évoque le projet de réaménagement de la zone d'extraction des carrières Savreux en pôle nautique. Une cartographie du plan d'eau a été réalisée et ce dernier permettrait l'apprentissage de la voile notamment. Une plage de 2 000 m² serait implantée. Il souhaite qu'un projet d'ensemble soit pensé sur cette zone pour que les activités nautiques, équestres profitent au plus grand nombre de touristes et de Ruens.

M. Dupuis fait un point sur le réaménagement de la carrière Boinet.

Mme Hareux estime qu'il faut mettre l'accent sur l'apprentissage de la natation avant de penser à ce type d'activité.

M. Boinet signale qu'il y a encore 2 à 3 ans d'extraction, plus ensuite une période de requalification d'au moins 5 ans.

Mme Leclercq estime que c'est encore un projet axé vers le tourisme.

M. Dupuis fait un point sur la grille des horaires des trains qui évolue favorablement pour Rue à la fin de l'année. Par contre l'électrification de la portion Amiens/Rang-du-Fliers n'est plus d'actualité.

Mme Hareux demande des informations sur les fuites d'eau évoquées lors des précédentes réunions : les pointages sont faits, des détections ont permis de repérer certaines fuites. La démonstration d'un nouveau matériel est prévue ainsi qu'une remise aux normes d'un matériel datant de 25 ans.

Elle demande également des nouvelles du terrain Dufossé rue du Marais : au niveau administratif rien de plus pour l'instant. M. le maire informe d'une invitation de Mme le maire du Crotoy pour visiter les locaux.

M. Graveline a constaté une invasion de plantes jaunes sur le marais de Larronville et estime qu'il faut intervenir. M. le maire répond qu'il a envoyé des photos de ce phénomène au Syndicat Mixte pour avis.

M. Boinet explique que pour éviter cela, il faut maintenir un niveau d'eau élevé.

M. Porquet évoque l'envasement naturel du site propice à cette invasion de plantes jaunes.

M. Renard informe que la pose du panneau numérique a pris du retard car l'agence routière souhaitait des précisions concernant son implantation.

SEANCE LEVEE A 21 H 15

